



“Du bougé” dans l’organisation des soins de santé ambulatoires en France ?

Un récent "accord national" propose des changements importants dans l’organisation et les pratiques de santé ambulatoires. Une chance pour la promotion de soins de santé primaires et santé communautaire en France ?

L’Institut s’intéresse depuis son origine aux questions relatives à l’organisation du système de santé et à partir du secrétariat européen des pratiques communautaires et du concept de soins de santé primaires, aux différentes modalités d’organisation des soins de santé. Nous avons largement participé aux débats et aux propositions sur le sujet.

Nous avons pris connaissance avec intérêt du texte d’accord national conclu entre centres de santé et caisses d’assurance maladie. Il n’est pas de notre compétence de porter un avis sur les conditions d’élaboration et de mise en oeuvre de cet accord.

Nous avons par contre apprécié les avancées, sur lesquelles nous avons apporté une contribution importante, que représentent la reconnaissance de pratique globale (soins, prévention, éducation en santé) des centres, sur le travail d’équipe autour du dossier médical partagé, la place définie et priorisée au premier niveau ou soins de santé primaires, la reconnaissance de la formation continue.

Nous notons que se rejoignent aujourd’hui un grand nombre de travaux (conseil scientifique de la CANAM, Haut Comité de Santé Publique, Société Française de Santé Publique) pour souligner la nécessité d’une évolution majeure de l’organisation du système de santé ambulatoire : regroupement de professionnels en un lieu partagé, travail d’équipe, approche globale de la pratique qui associe le curatif et le préventif, participation des usagers aux décisions.

Autant de signes qui invitent à mutualiser les réflexions, les compétences (en ne négligeant pas de profiter des expériences étrangères) pour contribuer à modifier dans l’intérêt des différents acteurs concernés, les pratiques de soins de santé de proximité.